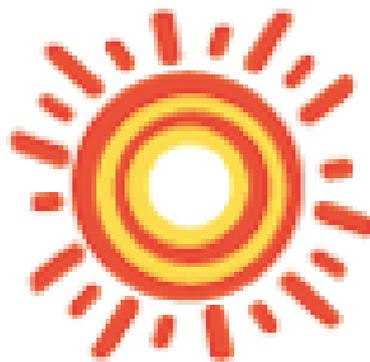


**Fascicule de l'école  
2019-2020**

# **Collège St-Etienne**



## **Section fondamentale**

Avenue des Prisonniers de Guerre, 42  
1490 Court-St-Etienne  
Tel : 010/61.17.96  
e-mail : [collegestetienne.fond@gmail.com](mailto:collegestetienne.fond@gmail.com)  
site internet: [www.cste.be](http://www.cste.be)

Dans notre école, grandir est un plaisir ;  
l'enfant y développe le "plus" qui est en lui.

# INDEX

	Page
1. Le mot de la directrice.....	02
2. Projets éducatif et pédagogique.....	03
3. Projet d'établissement.....	04
4. Règlement d'Ordre Intérieur.....	15
5. Horaire.....	21
6. Administration.....	21
7. Projet comptes.....	22
8. Note de frais.....	23
9. Etude et garderie.....	24
10. Le Centre P.M.S.....	25
11. La Promotion de la Santé à l'école (P.S.E.).....	27
12. Education physique et natation.....	28
13. Classes de dépaysement.....	29
14. Congés scolaires.....	30
15. Agenda.....	30
16. Dates des bulletins .....	30
17. Réunions d'accueil des parents.....	30
18. Journées pédagogiques.....	31
19. Organigramme.....	32
❖ 19.1 Pouvoir Organisateur.....	33
❖ 19.2 Enseignants.....	33
❖ 19.3 Surveillants.....	34
❖ 19.4 Association des Parents.....	34
❖ 19.5 Comité des Fêtes.....	35
❖ 19.6 Communication Nouvelle et Vivante (Non Violente).....	35
❖ 19.7 Bénévoles : - bibliothèque .....	36
- rallye lecture .....	36
- atelier couture.....	37
20. Lieux d'échanges : 20.1 Conseil de Participation.....	37
20.2 Forum des élèves.....	38
20.3 Site internet .....	38
21. Bus scolaire.....	38
22. Communication internet.....	39
Pages à compléter :	
✍ téléphones d'urgence, projets et administration	
✍ autorisations .....	
✍ fiche médicale .....	
✍ potage, .....	
✍ t-shirt et abonnements.....	

Nous avons grisé les parties nouvelles de ce fascicule ... mais, tout peut se lire !

# 1. Le mot de la directrice.

Chers enfants,  
Chers parents,

Une nouvelle rentrée, de nouveaux élèves, un nouvel enseignant et une nouvelle direction.

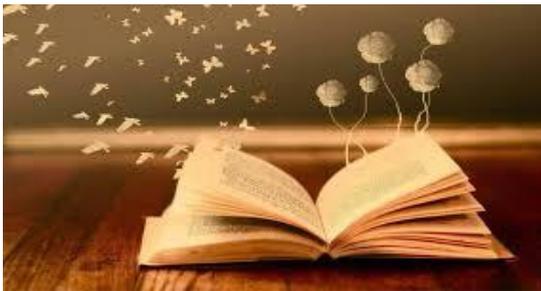
Enchantée et ravie de vous rencontrer. Motivée d'entamer cette nouvelle année avec vous.

Cette année est la première année de la mise en œuvre de notre contrat d'objectifs (Pacte pour un Enseignement d'Excellence) étalé sur 6 ans. De nouvelles actions, de nouvelles stratégies en adéquation avec notre projet d'établissement.



Un beau défi à relever !

Confiance et collaboration entre tous les acteurs !



L'école pausera... 10 minutes chaque jour... après la récréation pour LIRE : tous les élèves et tous les adultes !

Une nouvelle année riche en projets, en rencontres et en découvertes : nous continuerons de construire avec les élèves LE PLUS QUI EST EN EUX ! Nous y arriverons... avec vous !



Je tiens encore à vous remercier, pour la **confiance** que vous nous portez en nous **confiant** ce que vous avez de plus précieux.

Ma porte vous est grande ouverte.

Belle année EXTRAORDINAIRE !

Cécile Rétif, Directrice

## 2. Projets éducatif et pédagogique

L'école fondamentale du Collège St-Etienne ne sépare pas l'éducation humaine de l'éducation chrétienne.

Une communauté éducative d'enseignement catholique est ouverte au monde respectant et cultivant les différences afin que rien d'humain ne lui soit étranger mais en même temps, elle se laisse interpeller par la personne du Christ et son message.

Sa visée pédagogique est l'éducation de la personne, équilibrant le développement physique, intellectuel et spirituel, la créativité et les exigences du savoir.

Ses principes demandent aux éducateurs, aux parents et aux enfants une ouverture réelle sur les valeurs qui caractérisent le chrétien d'aujourd'hui, C'est-à-dire :

- ❖ Une attitude d'accueil, d'amour et de pardon qui reconnaîtra la richesse des différences sociales, culturelles et raciales.
- ❖ Un esprit de respect et de tolérance pour ce que vivent les autres dans leurs démarches positives et particulièrement dans le domaine de la spiritualité ou de la recherche d'un sens à la vie.
- ❖ Un climat de confiance et d'amitié permettant le travail en équipe et le développement harmonieux de la personne.
- ❖ Un souci d'engagement réel, une discipline personnelle, un esprit d'initiative constructive qui prennent en compte les contraintes de la vie communautaire.
- ❖ Une éducation à la liberté qui suppose la conscience du devoir.

Afin de préparer l'enfant à vivre dans le monde qui l'entoure, d'y prendre une part active et d'y exercer sa responsabilité, l'école s'engage à développer :

- ❖ Une pédagogie globale qui s'adresse à la personnalité de l'enfant, à son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.
- ❖ Une pédagogie active qui éveille et entretient le désir d'apprendre, qui suscite le sens social, qui cultive la disponibilité, l'adaptation et la volonté au changement et qui fait place à l'initiative et au travail autonome.
- ❖ Une pédagogie fonctionnelle qui développe l'esprit critique et qui vise à rendre l'enfant conscient du « pourquoi » de ce qu'il apprend.

- ❖ Une pédagogie interdisciplinaire qui donne un sens aux activités, pourvu qu'elles soient mises en relation, orientées vers un objectif précis.
- ❖ Une pédagogie différenciée qui permet de varier les méthodes et de construire une diversité des modes et des besoins d'apprentissage de l'enfant.

L'école veut faire progresser l'enfant en privilégiant sa réussite plutôt qu'en sanctionnant ses échecs. Les évaluations formatives et sommatives lui permettront de se structurer afin de réussir les évaluations certificatives de 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. La continuité des apprentissages en cycle permettra à l'élève de construire ses savoirs sur ce qu'il a déjà intégré précédemment.

Les parents et les éducateurs doivent être des adultes qui sont là pour aider les enfants à prendre leurs responsabilités et à se rendre maître de leurs activités.

Tous les membres de la communauté éducative s'engagent à adhérer à ce projet, à collaborer à sa réalisation et aux ajustements qu'il nécessite.

## 3. Projet d'établissement

### 3.1 Notre Projet d'établissement évolue

Voici les objectifs **atteints** lors de nos projets d'établissement précédents et qui continuent à vivre comme bonnes habitudes de l'école.

#### **1. LE PLAISIR D'APPRENDRE**

Enrichir l'enfant par des éveils et des activités extérieures accessibles à tous.	2002/2003
Créer des échanges linguistiques.	2003/2004
Fréquenter la bibliothèque	2003/2004
Prendre possession des lieux communs	2003/2004
Apprendre le néerlandais : 2 <sup>ème</sup> maternelle à 6 <sup>ème</sup> primaire.	2004/2005
Echanges linguistiques (correspondance, rencontres, ...).	2007/2008
Enrichir l'enfant par des activités extérieures (théâtre, ...).	2006/2007
Promouvoir la mise en valeur des travaux des élèves par des expositions.	2009/2010
Réaliser des chronos en mathématiques.	2009/2010
Enrichir le vocabulaire en expression orale et écrite	2011/2012
Faire appel ou rencontrer des personnes ressources	2012/2013
Manipulations au service de la numération	2011/2012
des grandeurs	2012/2013
des solides et figures	2013/2014
des liens logiques	2014/2015

Aménager le centre de documentation et permettre aux élèves de le fréquenter	2015/2016
Développer des compétences en savoir écouter	2015/2016
Gérer des situations concrètes de la vie quotidienne	2015/2016
Définir et mettre en valeur des thématiques artistiques ou culturelles : « L'enfant fait son cinéma »	2012
- Rythme et musique	2013
- L'expo des talents	2014
- Histoire de l'école	2015
- Créer et inventer	2016
- Parcours d'artistes	2017
- Comédie musicale	2018
- « Chacun sa plume »	2019
Travail bien fait grâce à la comédie musicale	2017/2018

## **2. LES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET LA MISE EN VALEURS DES DONNS.**

Favoriser les passages de cycle dans l'école.	2003/2004
Construire sa méthode de travail.	2004/2005
Elaborer une pédagogie du défi.	2004/2005
Structurer les documents.	2004/2005
Animation pour les 6 <sup>èmes</sup> primaires avec titulaires, PMS,...	2006/2007
Mettre en place des outils de continuité : synthèses, docimologie, ...	2008/2009
Mettre en place des actions de remédiation et de dépassement	2012/2013
Programmer son travail à domicile :	
6/8 : trouver les bons outils pour le réaliser	2014/2015
8/10 : apprendre à organiser son travail à court terme	2014/2015
10/12 : organiser son travail à long terme	2014/2015
Autonomie : en maternelle, l'enfant à l'honneur	2015/2016
Autonomie: 10/12 : - apprendre à étudier seul (cahier d'étude)	2015/2016
En maternelle, donner l'occasion à chaque enfant, pendant une semaine, d'être au centre de la classe. (Enfant à l'honneur)	2015/2016

## **3. L'ENFANT CITOYEN**

Installer le projet du bonhomme dans chaque classe.	2002/2003
Faire vivre le carnet de courtoisie.	2003/2004
Cibler les mots d'ordre sur 2 jours par mois et évaluer	2005/2006
Communiquer avec les acteurs : fascicule, ...	2005/2006
Communiquer entre les parents grâce à l'internet.	2005/2006
Qualité de vie d'un enfant : le sommeil 05, le petit déjeuner 06, les collations 07, la respiration 08.	2005/2008
Poursuivre les dialogues auto-éducatifs : conseil de classe	2012/2013

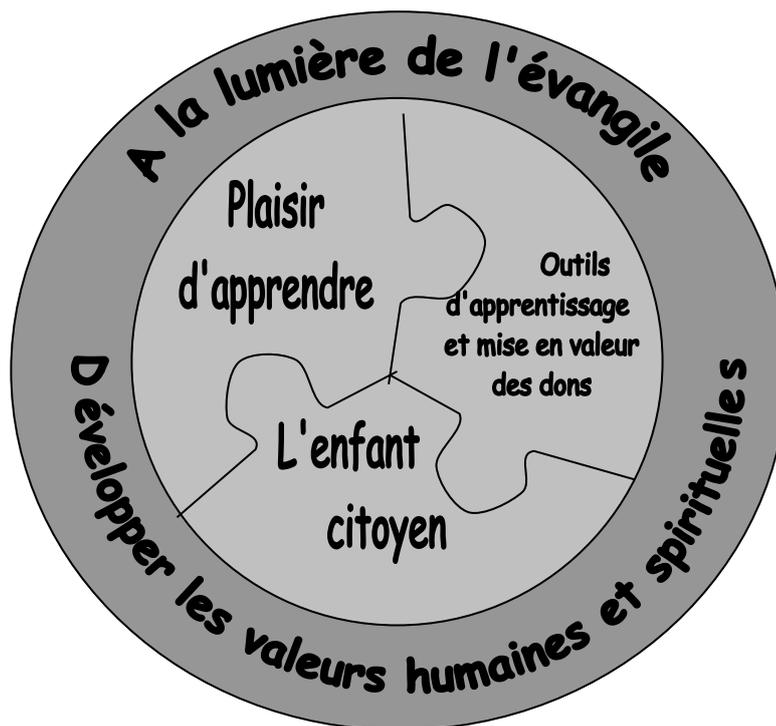
**4. VIVRE EN CHRETIEN**

A la lumière du Christ, des valeurs humaines et spirituelles, le Pouvoir Organisateur, les enseignants et les parents veilleront à faire découvrir la richesse de l'autre dans sa différence. 2002/2010

**3.2. Projet 2017-2020**

Ce nouveau projet d'établissement a été construit durant l'année 2016-2017 par le Conseil de Participation (parents, enseignants, P.O.). Il est d'application de septembre 2017 à juin 2020 et évalué 2 fois par an...

**C'est notre fil rouge !**



## 1. LE PLAISIR D'APPRENDRE

*PLUS L'ENFANT SERA HEUREUX DE VENIR À L'ÉCOLE, PLUS SON PLAISIR D'APPRENDRE GRANDIRA ...  
NOUS DONNONS DU SENS AUX APPRENTISSAGES ET RECONNAISSONS L'ENFANT DANS SES TALENTS.*

### 1.1. Un cadre de vie riche en curiosité pour l'enfant

A)	- Employer les multimédias présents dans l'école (dresser la liste des biens ; établir une grille d'utilisation et de personnes ressources) <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 2,5 - 8</li><li>▪ 8 - 12</li></ul> - Rendre le multimédia attrayant dans le cadre des apprentissages - Exploiter la bibliothèque de notre école	12/2019 A poursuivre  06/2020
B)	Mettre en valeur les espaces verts, les lieux de travail et les endroits de passage	A poursuivre
C)	Utiliser les compétences de toute personne susceptible d'enrichir les activités scolaires en suscitant la collaboration entre les enseignants et les parents.	12/2019
D)	Proposer des activités gratuites et différentes sur le temps de midi : jeux de société, jeux de coopération (la CNV), contes, anciens jeux de cour, bibliothèque ouverte (responsabilité de l'A.P.)	A poursuivre
E)	Mettre l'élève en éveil : s'interroger sur son cadre de vie	A poursuivre
F)	Construire un esprit critique par rapport aux médias et aux informations recueillies	06/2020
G)	Favoriser le passage d'une année à l'autre en mettant en place des présentations par les élèves des points forts de leur classe	12/2019

### 1.2. Mettre la langue française à l'honneur

A)	Développer la lecture : vitesse, anticipation, compréhension, choix, plaisir, ... grâce au rallye-lecture, à la bibliothèque, ...	
B)	Donner le goût et le plaisir de l'expression écrite grâce à un journal et une page « expression » sur le site de l'école	A poursuivre
C)	Travailler la compréhension des consignes orales et écrites	12/2019
D)	Apprendre à lire entre les lignes, à dégager le sens implicite d'un texte (inférence)	06/2020

### 1.3. Développer l'esprit mathématique

A)	Défis mathématiques	A poursuivre
B)	Estimer ses réponses	A poursuivre
C)	Utiliser la terminologie adéquate	06/2020

### 1.4. Eveil et esprit scientifique

A)	Organiser des sorties découvertes en lien avec les apprentissages	
B)	Promouvoir l'esprit scientifique, mettre l'élève en situation de construire ses hypothèses lors d'expériences et lui apprendre à valider ses résultats.	06/2020
C)	Participer aux classes de dépaysement	
D)	Découvrir le patrimoine local en continuité	12/2019
E)	Transférer ses apprentissages dans d'autres situations	12/2019

### 1.5. Néerlandais

A)	Rencontrer la culture néerlandophone (sorties scolaires, livres, échanges linguistiques, correspondances, recettes )	
B)	Pratiquer au maximum le néerlandais oralement	
C)	Favoriser la compréhension à l'audition au 10/12	
D)	Renforcer l'apprentissage de la prononciation et sensibiliser à l'audition de la langue par : - le biais de la chanson - les dialogues - les échanges via les TICE	A poursuivre A poursuivre 12/2019

### 1.6. Valorisation du sport à l'école

#### A) Lors des activités de psychomotricité en maternelles

Développer : ➤ Le goût du mouvement ➤ Le plaisir de l'action motrice ➤ La structuration spatiale	A poursuivre
---	--------------

#### B) Lors des activités d'éducation physique

Valoriser le développement corporel de l'enfant pour favoriser : ➤ Le développement de son capital-santé ➤ La prise de conscience d'une hygiène de vie ➤ la confiance en soi et l'épanouissement	A poursuivre 12/2019
---	-------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le goût d'une pratique sportive régulière</li> <li>➤ Le sens de l'effort (le dépassement de soi)</li> </ul> <p>L'esprit d'équipe, de collaboration, relationnel et sportif au travers des différentes activités (J.O., coupe du monde, cross, triathlon en 6<sup>ème</sup> )</p>	A poursuivre
---	--------------

### 1.7. Projets culturels et artistiques

<p>Développer la créativité, le goût du beau</p> <p>Définir et mettre en valeur une thématique artistique et/ou culturelle commune par année scolaire :</p> <p style="padding-left: 40px;">- « thème à définir »</p>	06/2020
--	---------

### 1.8. Développer le sens du travail bien fait

- L'écriture, la plume de l'artiste, ...	12/2019
--	---------

## 2. LES OUTILS D'APPRENTISSAGES ET LA MISE EN VALEUR DES DONNS.

*« L'EMULATION ET NON LA COMPETITION » EST LA REGLE D'OR. NOUS VOULONS DONNER A L'ENFANT, A QUELQUE NIVEAU QU'IL SOIT, LES MOYENS DE PROGRESSER, DE SE CONSTRUIRE, DE DEVELOPPER LE PLUS QUI EST EN LUI.*

### 2.1. Apprendre à apprendre

A)	Se former en gestion mentale pour l'équipe pédagogique	
B)	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comprendre ce qui est à apprendre</li> <li>➤ Comprendre pourquoi on apprend (objectif de l'apprentissage)</li> <li>➤ Découvrir différentes manières d'apprendre et d'exploiter ses forces et ses limites dans sa méthode de travail (2,5 -10)</li> </ul>	<p>A poursuivre</p> <p>12/2019</p> <p>06/2020</p>
C)	Pour les parents : être informés sur la gestion mentale pour accompagner son enfant	Premier trimestre

### 2.2. Autonomie

Dans un environnement favorable, grâce à un climat de confiance, l'enfant construira son autonomie pour devenir progressivement auteur et responsable de ses apprentissages, de ses comportements, à l'école, comme à la maison.

A)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Penser à son matériel,</li> <li>➤ Se déplacer dans un cadre organisé (définir les différentes balises espace/temps)</li> <li>➤ Se prendre en charge au quotidien (gérer son matériel scolaire et ses affaires personnelles, hygiène, ...)</li> <li>➤ Se rendre compte de ses richesses et limites (autoévaluation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5-8 : via les bulletins, le respect mutuel et une échelle d'évaluation du comportement</li> </ul> </li> </ul>	A poursuivre A poursuivre  06/2020  A poursuivre
B)	En maternelle, <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cahier d'autonomie par trimestre (2è &amp; 3è maternelles)</li> </ul>	A poursuivre
C)	En primaire, <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planifier ses tâches et gérer son temps de manière enrichissante</li> </ul>	A poursuivre
D)	Programmer son travail à domicile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre une information à la maison</li> </ul> 5/8 : - Apprendre à travailler seul (cahier d'étude) 8/12 : - Apprendre à travailler seul (cahier d'étude)	A poursuivre 12/2019 A poursuivre
E)	Gérer son temps pour construire les étapes de sa journée avec sérénité	12/2019

### 2.3. Remédiation et dépassement (différencier)

A)	- Mettre en place des groupes de besoins en maternelle  - Mettre en place des groupes de besoins en primaire	12/2019
B)	Proposer des activités de natures et/ou de niveaux différenciés	A poursuivre

### 2.4. Construire la confiance en ses moyens

A)	Présenter un sujet personnel (expositions, élocutions, devoir libre, ...)	06/2020
----	---	---------

### 2.5. Franchir les tremplins

A)	Assurer les tremplins maternelle et primaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les activités en inter-cycle</li> <li>➤ Les échanges de fin d'année</li> <li>➤ Les changements de cours de récréation</li> </ul>	A poursuivre  12/2019
B)	-Assurer le tremplin vers le secondaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion informative pour les parents de 5<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	A poursuivre

	➤ Matinée de vie au secondaire pour les élèves de 6 <sup>ème</sup> avec la collaboration des professeurs du secondaire.	A poursuivre
	- Assurer des rencontres entre les enseignants du fondamental et les enseignants de secondaire	A poursuivre

### 3. L'ENFANT CITOYEN

*ÊTRE CITOYEN, C'EST ÊTRE RESPONSABLE DE SOI-MÊME DANS SA VIE PRIVÉE ET DANS LA SOCIÉTÉ.*

#### 3.1. Apprendre à devenir responsable

L'équipe pédagogique a choisi un thème par mois pendant 3 ans (cycle). Chaque classe adaptera le sujet aux réalités des élèves. Les parents, par le biais du calendrier et d'un rappel mensuel, s'intéresseront aux « mots d'ordre » et tenteront de les faire vivre à la maison.

A)	Carnet de courtoisie contenant les mots d'ordre à préparer à la maison comme à l'école	
B)	Règlements et charte de classe	

#### 3.2. Se connaître pour communiquer

<p>Poursuivre le projet de sensibilisation à la communication non-violente (baptisée au sein de l'école, « Communication Nouvelle et Vivante » C.N.V.)</p> <p>Des actions ponctuelles sont proposées par les membres de la cellule CNV.</p> <p>Le Conseil de Participation via les instances qu'il représente (PO, parents, enseignants) apporte tout le soutien actif et financier nécessaire à ce projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Information donnée à la rentrée lors des réunions de parents et en cours d'année (journal de l'école, site internet,...) à propos de la mise en place du projet et des actions CNV au sein de l'école</li> <li>2. Journée CNV : ateliers sur un thème : écoute, différence, coopération</li> <li>3. Conférence bisannuelle</li> <li>4. Pour ceux qui veulent aller plus loin et s'engager activement, des formations sont proposées</li> <li>5. Animations ludiques adaptées à chaque âge</li> <li>6. Projet et exploitation du bonhomme et de la girafe dans chaque classe</li> <li>7. Formation d'enfants médiateurs en 10/12</li> </ol>	
--	--

8. Apprentissage des jeux de cour 9. Aménagement d'un container à jeux Evaluation de la mise en place du projet et nouvelles formations adaptées aux besoins	12/2019 06/2020
--	--------------------

### 3.3. Communiquer

A)	Poursuivre les dialogues auto-éducatifs : - forum des élèves (8-12) - conseil communal des enfants (9-12)	A poursuivre
B)	Etablir la communication entre les différentes implantations de notre collège (section fondamentale et les 2 sites du secondaire)	A poursuivre
C)	Faire vivre le site internet de l'école (agenda, ...) - ajouter certains documents utiles (listes de matériel, ...) - développer les traces laissées par les élèves (expression, néerlandais, ...)	A poursuivre 12/2019

### 3.4. Respecter

A)	<u>Être à l'écoute de son corps</u> En cycle ou en école, en lien avec l'Association des parents, des projets visant la santé seront construits et traités sur 2 ans, avec des partenaires extérieurs. ➤ Collation saine (jour du fruit) ➤ Favoriser le bien-être de chacun	A poursuivre 12/2019
B)	<u>Respecter son environnement</u> -Favoriser les projets et les activités en relation avec le respect de l'environnement (ramassage et tri des déchets, ...) dans nos classes, dans les cours de récréations et aux alentours de notre école - Sensibiliser les élèves aux gaspillages (des énergies, de l'eau, de la nourriture, ...) en les rendant responsables par des petits gestes à adopter au quotidien	A poursuivre A poursuivre
C)	<u>Accueillir l'autre dans sa différence</u>	

### 3.5. Devenir responsable

	Quelle utilité pour l'écran ? (Tv, internet, jeux-vidéos, GSM)	06/2020
--	--	---------

### 3.6. Aménagements de notre école

A)	Aménager les espaces intérieurs : - création d'espaces à citations	12/2019
B)	Aménager les espaces extérieurs : - création d'un potager en collaboration avec le secondaire - création d'un espace vert pour le cours d'éducation physique - aménagement de la bande de terre de la cour primaire	12/2019 06/2020 12/2019

## 4. VIVRE EN CHRETIEN

*Notre école chrétienne joue un rôle crucial : c'est en même temps un lieu de rencontre pluraliste et un lieu de proposition de la FOI. Notre pastorale scolaire éveille aux valeurs humaines et spirituelles à la lumière de l'évangile.*

### 4.1. Animation pastorale dans l'école

- Etablir une unité dans le programme.
- Vivre des célébrations religieuses lors des temps forts de l'année, en privilégiant les cycles et en construisant un fil rouge (thème pour l'année).
- Faire vivre un coin religieux dans chaque bâtiment et en classe.
- Faire progresser l'animation pastorale par la rencontre de personnes ressources.
- Apprendre à se recueillir et à respecter l'autre dans son silence.
- Faire grandir, chaque jour, les valeurs du projet éducatif.

### 4.2. Dans la communauté des Chrétiens

- Découvrir l'église ; expliquer et apprendre à respecter le rituel.
- Participer à une action caritative ou à un projet humanitaire.
- Etablir un lien étroit avec la paroisse.

## LEXIQUE :

- Anticipation : En lecture, cela permet à l'élève, sans devoir tout lire, d'aller chercher l'information là où elle se trouve.
- Cognitif : C'est la faculté de raisonner, de juger.
- Emulation : Faire progresser l'élève par rapport à ce qu'il sait faire et pas par rapport aux autres.
- Gestion mentale : Permettre à l'élève de comprendre comment il fonctionne quand il apprend pour se construire une méthode de travail efficace.
- Remédiation : Permettre d'offrir une aide à l'élève qui n'a pas compris.
- Différencier : Permettre, au vu des différences, de répondre aux besoins de remédiation ou de dépassement de l'élève.

- Docimologie : C'est la science de l'évaluation en pédagogie. L'outil qui nous permet d'évaluer votre enfant pour le faire progresser.
- 3 implantations : Le Collège se compose de 3 parties : le fondamental (avenue des Prisonniers de Guerre, 42), le secondaire à Court-St-Etienne (avenue des Prisonniers de Guerre, 36 ) et le secondaire à Mont-St-Guibert (rue des Hayeffes ).

### 3.3. Plan de Pilotage- Contrat d'objectifs

Durant l'année 2018-2019, notre équipe a élaboré et rédigé notre Plan de Pilotage (Pacte pour un enseignement d'Excellence).

Nous avons identifié 3 objectifs spécifiques déclinés en stratégies.

Il est d'application de 2019 à 2025 et sera évalué 2 fois par an...

- 🌐 Objectif spécifique 1 : Améliorer significativement les savoirs et compétences en savoir écrire pour tous les élèves.

Stratégie 1.1 : En développant la production d'écrits.

Stratégie 1.2 : En incluant les outils numériques au service de la production d'écrits.

- 🌐 Objectif spécifique 2 : Améliorer les savoirs et compétences en traitement de données pour tous les élèves

Stratégie 2.1 : En améliorant la compréhension des consignes.

Stratégie 2.2 : En améliorant la compréhension dans le traitement de données.

Stratégie 2.3 : En créant des temps spécifiques au travail de la logique.

- 🌐 Objectif spécifique 3 : Accroître les indices de bien-être et du climat scolaire dans la cour, la garderie, les toilettes, le couloir, les classes et les abords de l'école.

Stratégie 3.1 : En aménageant l'école.

Stratégie 3.2 : En développant la communication.

Stratégie 3.3 : En rendant les enfants autonomes et responsables.

Stratégie 3.4 : En prévenant la violence.

Stratégie 3.5 : En organisant un temps " temps mieux".

Stratégie 3.6 : En créant des outils numériques.

Celui-ci a été présenté au Conseil de participation le 18/02/2019, aux organes de concertation locale le 25/04/2019.

Le PO a marqué son accord le 24/04/2019.

Le Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO) a marqué son accord. Il viendra évaluer nos objectifs dans 3 ans (2022) et ensuite dans 6 ans (2025).

## 4. Règlement d'Ordre Intérieur (Cfr le décret du 14/03/95)

En relation étroite avec les projets éducatifs, pédagogique et d'établissement, le règlement d'ordre intérieur organise les conditions de vie en commun et définit les règles qui permettent à tous les partenaires de l'école de se situer.

Le Pouvoir Organisateur du Collège Saint-Etienne A.S.B.L. dont le siège se situe Avenue des Prisonniers de Guerre, 36 à Court-St-Etienne déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique.

Notre école fait partie de l'Entité BW3 qui regroupe 21 écoles libres de la région : 4 à Ottignies, 1 à Mont-St-Guibert, 2 à Genappe, 1 à Bousval, 1 à Sart-Dames-Avelines, 2 à Chastre, 1 à Perwez, 1 à Malèves-Ste-Marie, 1 à Huppaye, 2 à Jodoigne, 2 à Orp et 3 écoles d'enseignement spécialisé.

### 1. INSCRIPTION

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents, de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde d'un mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat express d'une des personnes visées à l'alinéa 1 ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde (art.3 de la loi du 29/06/83 sur l'obligation scolaire).

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 septembre. Au-delà de cette date, seul le Ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pu prendre connaissance des documents suivants :

- Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur,
- Le projet d'établissement
- Le règlement d'ordre intérieur.

A l'inscription, les parents doivent fournir une composition de famille délivrée par leur commune de domiciliation.

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement et les règlements. (cfr Articles 76 et 79 du décret missions du 24 juillet 97)

La direction du Collège St-Etienne est seule habilitée à confirmer les inscriptions. Celles-ci peuvent être clôturées avant le premier jour ouvrable du mois de septembre pour manque de place.

Nul n'est admis comme élève régulier, s'il ne satisfait pas aux conditions fixées par les dispositions légales, décrétales, réglementaires, fixées en la matière.

L'élève n'acquiert la qualité d'élève régulièrement inscrit dans l'établissement que lorsque son dossier administratif est complet.

L'élève inscrit régulièrement le demeure jusqu'à la fin de sa scolarité, sauf :

- lorsque l'exclusion de l'élève est prononcée dans le respect des procédures légales,
- lorsque les parents ont fait part à la direction de leur décision de retirer l'enfant de l'établissement,
- lorsque l'élève n'est pas présent à la rentrée scolaire, sans justification aucune.

Au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer à l'un ou l'autre des différents projets et règlements repris ci-dessus, la direction se réserve le droit de refuser l'inscription ou la réinscription de l'élève, l'année suivante. (Cfr Articles 76 et 91 du décret missions du 24 juillet 97)

Sauf en cas de déménagement ou cas particulier, tout changement d'école est interdit par la loi après le 15 septembre en classe de maternelle et de primaire. Avant tout départ, les parents doivent demander à la direction les formulaires de changement d'école.

## **2. CONSÉQUENCES DE L'INSCRIPTION**

### **Présence à l'école**

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris le cours de natation) et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction après demande dûment justifiée.

Sous la conduite et le contrôle des enseignants, les élèves tiennent un journal de classe mentionnant, de façon succincte mais complète, les tâches qui lui sont imposées à domicile. Les parents exerceront un contrôle en vérifiant chaque jour le journal de classe et en parafant le jour-même toute communication.

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement dans le respect des dispositions décrétales en la matière. (Cfr Article 100 du décret missions du 24 juillet 97)

### **Les absences**

Toute absence doit être justifiée.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève (un certificat doit être joint si l'absence dépasse 2 jours),
- Le décès d'un parent ou d'un allié à l'enfant jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré,
- Un cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée (circulaire ministérielle du 19 avril 95). Ainsi, seront considérées comme non justifiées les absences pour fêtes non fixées au calendrier de la Communauté française, anticipation ou prolongation de congés officiels. Dans ce cas, nous prévenons l'inspection qui vous transmettra une lettre rappelant les obligations scolaires. Après 9 demi-jours d'absences injustifiées, le Service du Droit à l'instruction sera prévenu dès le 5<sup>ème</sup> jour scolaire ouvrable suivant ces 9 demi-jours.

A l'école primaire, tout retard non justifié sera notifié au journal de classe et à partir du 3<sup>ème</sup> retard pendant le même trimestre, l'élève sera passible d'une retenue après 15h30 ou le mercredi.

### **3. ORGANISATION DE L'ÉCOLE**

#### **Ouverture de l'école**

L'école est ouverte le matin dès **7h00** Avenue des Prisonniers de Guerre, 42. Une garderie est assurée le matin et le soir jusqu'à 18h au plus tard.

Une étude est organisée pour les élèves primaires les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45.

Les parents veilleront à respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'école. En dehors de ces heures, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

#### **Organisation des déplacements**

- ❖ Les parents, qui viennent prendre leur(s) enfant(s) à la sortie des classes, attendent devant les grilles afin de permettre une sortie des enfants dans de bonnes conditions.
- ❖ Sans autorisation spéciale, aucun enfant seul ne peut sortir de l'école (Un mot écrit est le meilleur moyen d'information et de vérification pour les surveillants).
- ❖ Les parents n'accompagnent pas leur(s) enfant(s) dans les couloirs, exception faite, le matin de 8h20 à 8h45, s'il s'agit d'accueil, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelles.
- ❖ Les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle et les primaires se rangent dans leur cour respective avant de rentrer en classe avec l'enseignant(e). Les parents ne rentrent pas dans la cour.
- ❖ L'accès aux locaux de classe est strictement interdit aux parents pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction et il doit y avoir un motif sérieux et impérieux pour demander à rencontrer un enseignant pendant les heures de cours. Les parents peuvent les contacter sur rendez-vous via le journal de classe par exemple.

- ❖ Il est instamment demandé de ne pas venir rechercher, après les cours, quelque objet oublié en classe ; il n'y a pas de préposé aux distraits !
- ❖ Les enfants qui dînent à l'école ne peuvent pas sortir pendant le temps de midi. Les repas en dehors de l'école, sans surveillance ou chez des condisciples sont interdits sans autorisation écrite des parents. Pour leur sécurité, toute infraction à cet article sera sévèrement sanctionnée. Tout départ inhabituel de l'école doit être demandé par écrit au titulaire, téléphoné au bureau de la direction.
- ❖ Les enfants qui retournent dîner chez eux doivent avoir une autorisation écrite, valable pour l'année éventuellement.

### **Récréations**

- ❖ Les élèves ne doivent pas se trouver à l'intérieur des bâtiments pendant les récréations et le temps de midi sauf autorisation d'un enseignant.
- ❖ Les jeux de ballons ne sont autorisés qu'à certaines conditions déterminées par les enseignants : les ballons en cuir sont interdits en dehors des cours de gym.
- ❖ Les jeux de la cour du bas sont réservés aux enfants de l'école maternelle. Seules, des balles en mousse y seront utilisées.
- ❖ Il est interdit d'apporter des objets de valeur, dangereux, GSM, baladeurs, couteaux ou canifs, jeux électroniques en tout genre en dehors des permissions occasionnelles précisées par le titulaire. Préférez les jeux calmes et sans risque. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ces objets apportés illicitement.
- ❖ Les chewing-gum ne sont pas autorisés dans les cours et bâtiments.

### **Activités extra-scolaires**

Toute activité extra-scolaire organisée par l'école dans un but pédagogique est obligatoire (classes de neige, ...). Elle s'inscrit dans le projet de l'école.

### **Le sens de la vie en commun**

Les élèves, comme les personnes chargées de leur éducation mettront un point d'honneur à veiller au respect de l'autre par des attitudes et des propos corrects. Ils veilleront à être polis à l'égard d'autrui et seront heureux de rendre service. Ils respecteront les consignes données et le calme dans les déplacements.

### **Tenue et santé**

Les parents veilleront à ce que leur(s) enfant(s) ai(en)t une tenue correcte et une bonne hygiène corporelle. Les poux font malheureusement partie des risques à l'école ; il est donc souhaitable de vérifier régulièrement les cheveux des enfants et de les traiter immédiatement s'il y a lieu, en n'oubliant pas vêtements et literie.

Un enfant malade ne peut suivre les cours à l'école avec efficacité ; ses parents le garderont à la maison afin qu'il guérisse et ne contamine pas ses petits camarades. L'école ne peut ni assurer le service d'infirmerie ni donner des médicaments.

## **Respect des lieux et du matériel**

Les élèves doivent respecter les lieux où ils vivent et le matériel mis à leur disposition. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée selon la gravité et une participation aux frais sera demandée aux parents pour les réparations éventuelles qu'elle pourrait entraîner.

## **4. ASSURANCES**

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre d'une activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais auprès du titulaire ou de la direction.

Le Pouvoir Organisateur a souscrit des polices collectives d'assurance scolaire qui couvrent deux volets :

- l'assurance responsabilité civile et
- l'assurance couvrant les accidents corporels survenus à l'assuré.

Par assuré, il a lieu d'entendre :

- ❖ Les différents membres du Pouvoir Organisateur
- ❖ Le chef d'établissement
- ❖ Les membres du personnel
- ❖ Les élèves
- ❖ Les parents ou toute personne bénévole ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'une activité scolaire.

Par tiers, il y a lieu d'entendre toute autre personne que le preneur d'assurance et le Pouvoir Organisateur.

La responsabilité civile que les assurés pourraient encourir sur le chemin de l'école n'est pas couverte

L'assurance « accident » couvre les accidents corporels survenus à l'assuré à concurrence des montants fixés dans le contrat d'assurance. L'assurance couvre les frais médicaux, l'invalidité permanente et le décès.

Pour être couvert par l'assurance sur le chemin de l'école (comme piéton), l'élève doit venir à l'école et rentrer chez lui par le chemin le plus court.

Les dégâts occasionnés aux vêtements ne sont pas remboursés par l'assurance de l'école. Les vols et le bris des lunettes ne sont pas couverts.

## **5. SANCTIONS**

Les sanctions prévues au Collège Saint-Etienne sont par ordre croissant :

- La remarque orale.
- La remarque au journal de classe signée par les parents.
- La confiscation d'objets non appropriés.

- Le travail supplémentaire.
- L'exclusion du cours, qui sanctionne un comportement entravant le bon déroulement du cours. Dans ce cas, l'élève doit être dans une autre classe ou auprès de la direction (ou un autre surveillant).
- La retenue, laquelle sanctionne entre autres trois remarques de même nature au journal de classe, un acte de déprédation, une attitude grave vis à vis d'un condisciple ou d'un membre du personnel.
- L'exclusion provisoire, laquelle sanctionne entre autres
  - la répétition d'un fait semblable à ceux sanctionnés par des retenues,
  - une fugue,
  - un acte d'indiscipline ou un comportement portant gravement atteinte à la communauté ou à ses personnes. Selon la gravité ou la répétition des faits, les exclusions provisoires peuvent être portées à 2 ou 3 jours ; l'exclusion provisoire de l'établissement ou d'un cours ne peut, dans le courant d'une année scolaire, excéder 12 demi-journées.
- L'exclusion définitive ou la non-réinscription, en référence au décret du 24 juillet 97 qui détermine les modalités d'exclusion définitive et la non-réinscription. Celles-ci peuvent être prononcées dans le cas où :
  - l'élève porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève.
  - l'élève exerce sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation.
  - l'élève compromet gravement l'organisation de l'établissement ou lui fait subir un préjudice matériel ou moral grave.
  - l'élève rackette un autre élève de l'établissement.
  - L'élève produit tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.
  - La détention ou l'usage d'une arme.
  - Les absences injustifiées peuvent déterminer une non-réinscription.

Les modalités d'exclusion définitives prévoient l'envoi d'une lettre recommandée et une rencontre avec les parents au plus tôt le quatrième jour ouvrable qui suit la notification. Si la gravité des faits le justifie, la direction peut écarter provisoirement l'élève de l'établissement pendant la durée de la procédure de renvoi. Un recours est possible si les parents le souhaitent et sera introduit auprès du Conseil d'Administration du Pouvoir Organisateur. L'introduction d'un recours n'est pas suspensive de la décision d'exclusion.

## 6. DIVERS

**6.1.** Il est demandé de marquer les vêtements ou objets appartenant à l'enfant. Il existe un endroit pour les objets perdus à l'entrée du bâtiment (2 armoires). A la fin de chaque trimestre, une exposition d'objets perdus est organisée. Tout objet non réclamé sera donné à une œuvre de bienfaisance.

6.2. La distribution de documents extérieurs à l'école ainsi que l'apposition d'affiches doivent faire l'objet d'une demande auprès de la direction.

### 6.3. Stationnement.

Sur l'avis de la police locale, les parents sont invités à respecter le dépose-minute et à favoriser un écoulement rapide de la circulation.

Il n'est ni permis de stationner en double file ni juste devant l'entrée du bâtiment (les entrées doivent toujours rester libres en cas de secours d'urgence) **y compris le passage latéral côté Ravel (passage des pompiers).**

On peut s'arrêter un court moment, le temps nécessaire pour déposer ou embarquer son (ses) enfant(s). Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de rouler lentement dans l'avenue des Prisonniers de Guerre.

Deux emplacements plus larges sur le parking sont strictement réservés aux personnes ayant un problème de mobilité. **Vous pouvez stationner sur le parking du secondaire au n°36 mais pas y laisser votre voiture pendant toute la journée.** Il est interdit de laisser sa voiture sur le parking « Proximus -Belgacom ».

## 7. DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable, de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

## 5. Horaire

### LE MATIN :

❖ Début des cours	8h30
❖ Récréation des primaires et maternelles	10h10-10h30
❖ 10 minutes de lecture	10h30-10h40
❖ Fin des cours	12h20

### L'APRÈS-MIDI :

❖ Début des cours	13h40
❖ Fin des cours	15h20
❖ <b>Fin des cours LE VENDREDI</b>	<b>14h30</b>

Le jeudi, il y a NATATION suivant l'organisation trimestrielle, de 11h30 à 13h à la piscine du centre sportif de Blocry.

## 6. Administration

- ❖ Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être communiqué le plus tôt possible à la direction.
- ❖ Nous vous demandons instamment de rentrer les papiers qui doivent être remis complétés au titulaire, dans les délais demandés.

- ❖ Le formulaire des **dîners chauds** doit nous parvenir **au plus tard** le 15 du mois précédant l'inscription (sauf pour le mois de septembre : le jeudi de la 1<sup>ère</sup> semaine : 05/09). Le dîner commandé et non consommé ne peut être remboursé le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

On peut toujours s'inscrire à n'importe quel moment de l'année et momentanément. Pour ce faire, il faut demander un formulaire d'inscription au titulaire ou auprès de la direction car ils ne sont pas distribués à tout le monde, chaque mois.

## 7. Projet comptes

**L'inscription au potage est facultative. Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, nous vous demandons de l'inscrire par trimestre** (09/09-20/12, 06/01-31/03, 20/04-19/06) Vous recevrez une feuille d'inscription que nous vous demandons de remplir correctement en complétant les nom, prénom, classe de l'enfant, signature, cases cochées et de le rendre dans les délais prévus au titulaire de classe. Notez qu'une fois le trimestre terminé, vous pouvez ne plus inscrire votre enfant pour le/s trimestre/s suivant/s.

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au potage, nous vous demandons de nous le confirmer en cochant la case « non, merci pas de potage ».

Veuillez prendre note qu'un enfant inscrit au repas chaud n'a pas accès potage puisqu'ils se donnent au même moment dans des lieux différents (classe et réfectoire).

Voici la liste des prix pour les mois à venir **A PARTIR DU LUNDI 9 SEPTEMBRE** (jusqu'au 19 juin).

POTAGE	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
maternelle	6€	7,50€	7,50€	6€	8€	5,5€	9€	4,50€	7€	6€
primaire	7,20€	9€	9€	7,20€	9,60€	6,6€	10,80€	5,40€	8,40€	7,2€

En ce qui concerne le **REPAS CHAUD, TCO** à Ottignies nous livrera les repas : le prix est fixé à 3,00 € pour les maternelles et 3,20 € pour les primaires. Les repas seront servis **DU LUNDI 9 SEPTEMBRE au 19 JUIN**. Il faut s'inscrire **AVANT LE 15 du nouveau mois**. Soyez attentifs et respectueux des délais !

- On peut choisir les jours que l'on désire.
- On rend le formulaire d'inscription au plus vite.
- On paie par mois en même temps que la facture mensuelle.
- Si le formulaire n'est pas rentré pour la date demandée, la commande ne pourra être honorée pour la semaine en cours.
- Tous les paiements se feront sur le compte du Pouvoir Organisateur de l'école : BE65 7323 2723 4096

- Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons impérativement une adresse mail.

## 8. Notes de frais

Aucun frais ne vous sera réclamé pour :

- Les cahiers
- Le journal de classe
- Les photocopies
- Les manuels scolaires
- La garderie du temps de midi

Des frais vous seront réclamés pour :

- La piscine :  
→ 7 € / séance
- Les visites ou activités exceptionnelles : Projection et exploitation : 4 €  
Théâtre ou spectacle : 8 €  
Sortie ou spectacle : 20 à 25 €  
Projet d'école : ...
- Les classes de NEIGE :  
→ P5 et 6 : 595 € tous les 2 ans avec épargne obligatoire
- Les classes vertes :  
→ P3 et 4 : 180 € tous les 2 ans

Des frais facultatifs vous seront réclamés pour :

- Des abonnements à diverses revues ou journaux : prix variable selon la revue à laquelle vous inscrivez votre enfant : de 38€ à 45€ pour une année scolaire.
- Le dîner chaud :  
→ Le repas (plat, dessert) maternelles : 3,00 €  
→ Le repas (plat, dessert) primaires : 3,20 €  
→ Potage : inscription par trimestre, montant fixé par mois (cfr tableau en page précédente).
- T-shirt de gymnastique :  
→ 8€ / T-shirt financement classes de neige
- Photo scolaire :  
→ Prix variable selon vos achats
- Ventes ou opérations diverses :  
→ Nous essayons de les limiter, mais elles sont le signe de notre solidarité à divers mouvements ou servent à aider financièrement l'école.

- La garderie du matin (7h-8h) : 0,80€
- La garderie du soir ( 16h-18h) et du mercredi après-midi (13h-17h)(déductibilité fiscale) :  
→ 1,30 € / heure / enfant  
→ Gratuité pour le 3ème enfant
- Etude dirigée : 1,30€
- Après la fin des cours, des activités sont proposées par des organes extérieurs : Arti'Zik (lu, ma, je, ve), les Ateliers du Léz' Arts (ve) et Promosport (lu,ma,ve).

Pour éviter une manipulation d'argent quotidienne ou presque, la comptabilité est informatisée. Chaque mois, vous recevez une facture reprenant les postes suivants : étude, garderie, repas, potage, natation, spectacle et revues (1 x par an).

**Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons de nous transmettre impérativement une adresse mail.**

Nous vous demandons de payer au moyen du virement joint à la facture au n° de compte du Pouvoir Organisateur de l'école : BE65 7323 2723 4096. Ce numéro de compte est exclusivement réservé à ces factures.

Afin d'éviter des recherches inutiles et pour faciliter l'encodage, inscrivez la communication structurée. Si vous avez plusieurs enfants, ne groupez pas la somme totale sur un seul virement.

Si vous constatez une erreur ou si vous désirez des éclaircissements sur la note de frais, rendez celle-ci avec vos annotations au titulaire de classe ou venez trouver le secrétariat. Nous vérifierons et nous corrigerons si nécessaire.

Nous vous demandons instamment d'être réguliers dans vos paiements après réception de la facture. Si un problème momentané ou même constant surgit, ayez la gentillesse de venir en parler à la direction (discretion assurée).

Au cas où nous serions sans nouvelle après un rappel pour non-paiement, nous serions dans l'obligation de suspendre tout poste facultatif y compris les garderies !

## 9. Etude et garderie

La garderie est ouverte le matin par M. Adrien (0485/72.22.91) à partir de 7h et ferme le soir à 18h.

Horaire et prix :

Jour	Matin	Prix	Soir	Prix
Lundi	A partir de 7h	0,80 €	De 15h45 à 18h00	1,30 € par heure commencée
Mardi			De 15h45 à 18h00	
Mercredi	Rem : pour les enfants arrivant avant 8h00 (si votre enfant arrive à 7h55, la garderie sera donc payante		De 13h00 à 17h00	5 € pour tout retard d'un quart d'heure après 18h00
Jeudi	De 15h45 à 18h00			
Vendredi	De 15h45 à 18h00			

Une étude dirigée par un enseignant est organisée les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45. Le prix est le même que celui de la garderie.

Elle est destinée en priorité aux élèves de 3<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> primaires. Elle peut également s'ouvrir pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires quand le besoin s'en fait sentir. Les élèves qui y participent doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. On peut y aller régulièrement ou occasionnellement. L'enfant doit se présenter à l'appel de la personne chargée de l'étude. **Il n'y aura pas d'étude les jours suivants** : 16/09, 08/10, 14/11, 09/12, 16/01, 17/02, 17/03, 23/04, 11/05, 02/06 (réunion du personnel).

S'il y a moins de dix élèves, elle sera supprimée étant donné le coût que cela représente pour quelques élèves seulement.

Un enfant sortant de l'étude avant la fin de l'heure n'est pas comptabilisé à la garderie pour la fin de cette heure. Le 3<sup>ème</sup> enfant d'une famille ne paie pas la garderie si les deux autres y sont.

## 10. Centre P.M.S



**L'école que fréquente votre enfant collabore avec le Centre PMS libre de Wavre II. Nous pouvons donc vous offrir nos services.**

### Qui sommes-nous ?

Une équipe composée de **psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux.**

## **Pour qui ?**

Pour les **enfants** ainsi que leurs parents et leurs enseignants, en réponse et dans le respect des demandes qui lui sont adressées.

*La législation prévoit toutefois que les parents puissent refuser à priori la guidance individuelle de leur enfant par le Centre PMS. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec le directeur du Centre qui transmettra un formulaire à compléter.*

## **Pour quoi ?**

- Recevoir une **écoute attentive**
- Chercher à **comprendre les difficultés** (scolaires, familiales, comportementales, personnelles, relationnelles, ...)
- Identifier des **pistes de solutions** et mobiliser au mieux les ressources disponibles
- Construire un projet personnel **d'orientation**, se connaître, découvrir des filières de formation et des métiers

## **Comment ?**

- Sur **rendez-vous** en réponse aux demandes (par téléphone au 010 24 10 09, par mail, ...)
- Des services **gratuits**
- Des avis **consultatifs**
- En toute **indépendance**
- Dans le respect du **secret** professionnel
- En **partenariat** avec les écoles (concertations, conseils de classe, ...)

**Où ?** Au centre PMS à **Wavre** :  Rue Théophile Piat, 22 -  Rue du Moulin à Vent, 26  
 **010 24 10 09**

**Pour en savoir plus :** [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) [www.centrepms.be](http://www.centrepms.be)

---

## **Que se passe-t-il si vous faites appel au Centre PMS ?**

### ***Vous êtes un parent :***

Vous observez une difficulté chez votre enfant (au niveau de son comportement, son attitude, ses apprentissages) et vous vous posez des questions à ce sujet ?

Ou vous avez été contacté par l'enseignant de votre enfant, il vous a fait part de ses questions et de ses observations à l'école et il vous a encouragé à prendre rendez-vous avec le Centre PMS ?

Vous pouvez prendre contact avec l'équipe du Centre PMS, par téléphone ou de préférence par mail. Elle répondra à votre demande gratuitement et confidentiellement.

Une première analyse de votre demande au téléphone ou par mail sera suivie d'un rendez-vous au Centre PMS assez rapidement.

Ce premier entretien sera l'occasion de prendre connaissance de la situation, d'en faire une première analyse avec vous, d'envisager plusieurs hypothèses et d'organiser la suite des contacts si des

questions restent ouvertes ou si d'autres investigations doivent être prévues (un examen ou un entretien avec votre enfant, des contacts avec un autre service, ...).

Suite à des démarches d'approfondissement, un second rendez-vous vous est proposé pour en partager avec vous les résultats. Des pistes ou des orientations sont alors construites ensemble.

Nous prévoyons avec vous toutes les communications nécessaires, avec l'école mais aussi, quand c'est nécessaire, avec un service qui pourrait prendre en charge la remédiation des difficultés.

Nous prévoyons ce qui peut être dit, dans l'intérêt de l'enfant, et qui permettrait aux personnes concernées de comprendre et d'accompagner l'enfant.

Un suivi est enfin à prévoir, pour évaluer l'évolution de l'enfant.

Centre PMS libre de Wavre II



### ***Tu es un enfant :***

Tu sens que quelque chose ne va pas bien, tu te poses des questions, tu sens que tu as besoin de parler à quelqu'un ?

Sans doute as-tu pu en parler avec tes parents ou tes enseignants.

Si ceux-ci t'ont conseillé de rencontrer une personne du Centre PMS, ils pourront t'aider à prendre contact avec nous.

Nous pourrons te rencontrer à l'école ou au Centre PMS, avec eux ou sans eux. Dans ce cas, nous ne serons pas tenus de leur communiquer ce que tu nous aurais dit. On appelle ça le secret professionnel. Cela dit, il est souvent très utile de partager en confiance et avec notre aide les questions ou les pistes de solution à tes parents ou à tes profs.

Centre PMS libre de Wavre II – Rue T. Piat, 22 – 1300 Wavre – 010 24 10 09 – [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) – [wavre2@centrepms.be](mailto:wavre2@centrepms.be)

## **11. Promotion de la Santé à l'école : PSE**



PSE (Promotion Santé à l'École) libre de Wavre  
Montagne d'Aisemont, 119 1300 Wavre  
Tel : 010/22 45 51 Fax : 010/24 39 67  
Email : [wavre@pselibrebw.be](mailto:wavre@pselibrebw.be)

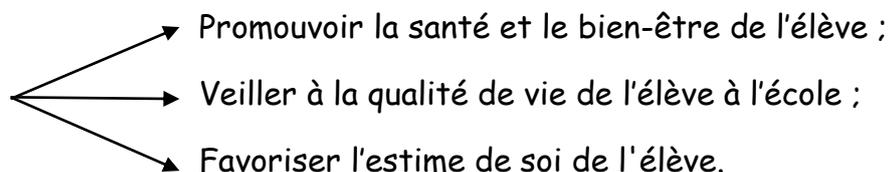
### **1. Nos missions :**

- suivi médical (bilans de santé et vaccination)
- lutte contre les maladies transmissibles
- promotion de la santé et d'un environnement favorable au bien-être des élèves.

- recueil de données sanitaires statistiques.

Ce service est identique et gratuit pour tous les élèves du Brabant Wallon.

## 2. Notre souhait, au travers de ces missions



- Nous réalisons une visite d'école tous les 3 ans via notre médecin référent. Cette visite a pour objectif de passer en revue tous les aspects de sécurité mais aussi de bien-être des élèves de toute l'école.
  - Nous réalisons les bilans de santé pour les 1<sup>ères</sup> maternelles, les 3<sup>èmes</sup> maternelles, les 2<sup>èmes</sup> primaires, les 4<sup>èmes</sup> primaires et les 6<sup>èmes</sup> primaires. Vos enfants seront aussi vus en secondaire : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.
  - Nous proposons aussi les vaccinations pour votre enfant sur simple demande dument complétée. Plus d'infos sur le calendrier vaccinal de votre enfant sur : [www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)
  - Nous collaborons étroitement avec le PMS de l'école (suivi des élèves, animations santé, projets santé à l'école, ...) mais aussi avec d'autres partenaires : planning familial, croix rouge, AMO, SAJ, ...
- Votre infirmière référente est Mme Madeleine Defnet
  - Votre médecin référent est le Dr Christine Pierre

## 12. Education physique et natation

La tenue d'éducation physique se compose :

- d'un t-shirt **gris clair** réservé au cours (possibilité de commander un T-shirt à l'école),
- d'un short, de sandales de gymnastique (intérieur) et de baskets de sport pour la course.
- le tout bien marqué et dans un sac prévu à cet effet.

Par mesure d'hygiène, le sac est ramené à la maison après chaque séance afin que la tenue soit propre pour le cours suivant.

**Tous les élèves, à partir de la 1<sup>ère</sup> primaire**, se rendent à la piscine le jeudi au centre sportif de Blocry : départ à 11h30 et retour à 13h00.

Du 5 septembre 2019 au 10 octobre, les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire  
Du 17 octobre au 28 novembre, les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire

Du 5 décembre au 23 janvier 2020, les élèves de 4<sup>ème</sup> primaire

Du 30 janvier au 12 mars, les élèves de 3<sup>ème</sup> primaire

Du 19 mars au 09 mai, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire A

Du 14 mai au 25 juin, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire B

Les enfants dînent en rentrant vers 13h. **Il n'y a pas de repas chauds ce midi-là.**  
L'accompagnement est assuré par 3 professeurs.

Ne pas oublier d'emporter : - un maillot de bain (pas de short de natation)  
- un bonnet obligatoire.  
- un essuie et un peigne.  
- le tout dans un sac également marqué.

Etant donné le taux d'absentéisme à la piscine à certaines périodes de l'année, nous sommes obligés de comptabiliser tous les déplacements et toutes les entrées étant donné que nous devons les payer. Le prix est fixé à 7 €.  
Exception faite si l'enfant est absent pour plusieurs jours ou s'il est porteur d'un certificat médical de longue durée l'exemptant du cours.

## 13. Classes de dépaysement.

### 13A. Classes de neige et objectif 2021

Les classes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> participeront l'an prochain aux classes de neige : une épargne sera lancée dans le courant du premier trimestre 2019 pour eux. Elles se dérouleront en Italie.

Afin de pouvoir aider les enfants à partir en classes de neige à un prix raisonnable ou ... de leur offrir quelques activités supplémentaires comme une promenade en raquettes, une visite, ... un petit groupe de parents motivés et plein d'énergie sera constitué. Il proposera l'organisation d'événements ou la vente de différents articles. Les enfants viendront vous proposer ces différents objets, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

L'équipe de "Objectif 2021"

### 13B. Classes vertes 2021

Les classes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> participeront l'année prochaine à des classes vertes. Une épargne sera proposée. De plus amples informations vous seront données par courrier dans le courant de cette année.

## 14. Congés scolaires

- Vendredi 27 septembre 2019 ..... Fête de la Communauté française
- Du lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 2019.....Congé de Toussaint
- Lundi 11 novembre 2019.....Congé de l'Armistice
- Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.....Vacances de Noël
- Du lundi 24 février au vendredi 28 février 2020.....Congé de Carnaval
- Du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2020 .....Vacances de Pâques
- Vendredi 1er mai 2020.....Fête du 1er mai
- Jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2020.....Congé de l'Ascension
- Le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020..... Lundi de Pentecôte
- Du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 30 août 2020.....Vacances d'été

## 15. Agenda

- Dimanche 22 septembre..... Petit déjeuner convivial
- Lundi 30 septembre et mardi 1<sup>er</sup> octobre.....Projection Marenne
- Jeudi 3 octobre .....Messe de la rentrée
- Dimanche 13 octobre.....Bourse aux vêtements
- Lundi 7 et mardi 8 octobre..... Photos individuelles
- Vendredi 13 décembre .....Marché de Noël
- Jeudi 12 mars 2020.....Photo de classe
- Samedi 21 mars 2020..... Souper de printemps
- Samedi 16 mai 2020..... Fête d'école

## 16. Dates des bulletins

- 1er bulletin..... vendredi 15 novembre 2019
- 2ème bulletin.....vendredi 14 février 2020
- 3ème bulletin..... vendredi 29 mai 2020
- 4ème bulletin.....vendredi 26 juin 2020

## 17. Réunions d'accueil des parents : 19h

- 5èmes et 6èmes primaires :..... mardi 3 septembre 2019
- 3èmes et 4èmes primaires :.....lundi 9 septembre 2019
- 2/3 et 3ème maternelle, 1ères et 2èmes primaires :..... mardi 10 septembre 2019
- Accueil, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelles :.....mardi 17septembre 2019

## 18. Journées pédagogiques

Chaque école doit organiser 3 jours de formation en lien avec le plan de pilotage :

- 2 journées autour des TICE :
  - 13/01/2020
  - 14/01/2020
- 2 mercredis d'évaluation du Plan de Pilotage :
  - 19/02/2020
  - 20/05/2020
- 1 journée pédagogique pour la section maternelle : mardi 12/05/ 2020.



## 19.1. Pouvoir Organisateur

Le Conseil d'administration du Pouvoir Organisateur (P.O.) regroupe les responsables légaux de l'école qui prennent des décisions pour le bien de celle-ci.

Il se compose aujourd'hui de :

Président : M. Damien DEMELENNE

Membres du Conseil d'Administration :

M. Thomas JADIN

Mme Cécile RÉTIF

Mme Cécile ANDRE

M. Yorick CZARNOCKI

Mme Axelle GALAND

M. Sven DE WAELE

Mme Marie-Paule PAQUET

Mme Miette MOHYMONT

M. Christian DEGRAEVE

M. Pierre DILLIEN

M. Pierre DEFRANCE

M. Jean-Luc BERNARD

M. Jean-Paul DEVROYE

## 19.2. Enseignants

### MATERNELLES :

Accueil : Madame Judith VERCRUYSSE

M1 A : Mme Virginie DEWITTE

M1 B : Madame Sarah BOE (Mme Daina DELVAUX)

Puéricultrice pour les 3 classes: Mme Vanessa DEBRAS

M2 B : Madame Aurore WILMOTTE (Mme Daina DELVAUX)

M 2/3ème A : Mme Karine RONSYN

M3 B : Madame Jessica DUMONT

Psychomotricité : Mme Aurélie LEMMENS

### PRIMAIRES

P1 A : Madame Dominique RAMLOT

P1 B : Madame Catherine PATTE

P2 A : Madame Violette HAUCHART

P2 B : Monsieur Xavier BREYNE

P3 A : Monsieur Matthieu DUPLICY

P3 B : Madame Valérie BRAGARD (fin février jusque juin)

Madame Julie PENSIS (septembre jusque février)

P4 A : Madame Marie CASSE

P4 B : Monsieur Raphaël BAYET

P5 A : Madame Vanessa WALLENS

P5 B : Monsieur Vincent VAN HOUDENHOVEN

P6 A : Monsieur Johan MARTIN ETIENNE

P6 B : Madame Jacqueline VAN UYTBERGEN

❖ Polyvalence et remédiation : Mesdames Louise LEROUX et Léa PHILIPPART.

- ❖ Professeurs d'éducation physique : - Monsieur Thomas VRIAMONT  
- Monsieur David VANDERBEEK  
- Madame Delphine MOTTE
- ❖ Professeurs de néerlandais : - Madame Cécile CLOOTS  
- Madame Aurélie VAN ANTWERPEN
- ❖ Educatrice et secrétaire : Madame Mélanie RICHEL

## 19.3. Surveillants

Monsieur **Adrien LACOURT** (garderie matin + repas chauds + temps de midi + garderie soir)  
 Madame **Mélanie RICHEL** (garderie matin (8h) + repas chauds + temps de midi+ mercredi (13h))  
 Madame **Virginie GOYSENS** (garderie matin (8h) + repas chauds+ sieste maternelle + garderie mercredi (13) + garderie soir (16h))  
 Madame **Suzana SINIDOLI** (garderie du matin (8h), distribution potage+ temps de midi)  
 Madame **Yvette VANDERLINCK** (repas chauds + temps de midi et garderie (15h20-17h30))  
 Madame **Macetti KAMARA** (temps de midi + garderie mercredi (13h-16h) + garderie soir 15h20-17h30 sauf vendredi 16h30)  
 Les enseignants surveillent la petite récréation du matin.

## 19.4. Association des Parents

L'Association des parents ou AP, dont tous les parents font partie de droit, a pour but de promouvoir le lien qui unit les parents, les enseignants et la direction, afin de soutenir l'école dans ses projets et dans ses réflexions. Cette association travaille en harmonie avec l'école. Les réunions et activités qu'elle organise sont des lieux de paroles et d'échanges entre les parents. Vous pouvez y participer ponctuellement ou vous engager davantage. Les projets sont vastes et prometteurs et les nouvelles idées les bienvenues.

La date de réunion et son ordre du jour sont envoyés par mail ou par voie papier quelques jours avant sa tenue. Ils apparaissent aussi sur le site internet du collège. Les réunions se tiennent dans la salle Arc-en-ciel, 1<sup>er</sup> étage au bout du couloir. Les activités ponctuelles sont prises en charge par un parent qui fera appel à votre bonne volonté et leur organisation est traitée en dehors des réunions.  
 Vous êtes tous les bienvenus.

Président : Mme Dotremont Yasmine (maman de Martin)  
 et M. Maroutaëff Boris (papa d'Antonin)  
 Secrétaire : Mme Roman Bernadette (maman de Oscar)  
 Trésorier : M. Paque Quentin ( papa d'Inès et d'Aurélien)

## 19.5. Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est constitué de parents, d'enseignants et du directeur qui se réunissent dans une ambiance conviviale. On y organise les fêtes de l'année : Marché de Noël, souper de printemps et Fête d'école. Celles-ci ont pour but, la collecte de fonds pour l'entretien des bâtiments (cette année, nous visons l'achat de tableaux numériques pour les classes dans la nouvelle école) mais aussi et surtout de permettre à tous les enfants, parents, enseignants et amis de l'école de se retrouver ou de faire connaissance dans une ambiance de fête ! Ces temps forts ne seraient pas réussis sans une solide organisation. C'est notre raison d'être ! Les dons et capacités de chacun y sont mis en valeur.

Mme Jacqueline (P6B), M. Johan (P6A), M. Vincent (P5A), M. Raphaël (P4B), Mme Marie (P4A), Mme Valérie (P3B), Mme Violette (P2A), M. Xavier (P2B), Mme Jessica (M3B), Mme Sarah (M1B), Mme Virginie (M1A), Mme Julie (polyvalente), Jérémie Bannier (papa d'Elodie et de Mathieu), Patricia Devits (grand-mère de Linoa), Christel Everaerts (maman de Perrine), Vinciane Herpain (maman de Noah), Sébastien Linard (papa d'Amaury, Eléanore et Capucine), Boris Maroutaëff (papa d'Antonin), Barbara Engerisser et Laurent Noël (parents d'Elodie), Lorraine Paque (maman d'Inès et d'Aurélien), Sophie Pirard (maman de Thimothée), Sébastien Schellen (papa de Alexis, Elliott et Anaïs), Virginie Wéry (maman de Lou et Mattéo), Nathalie Jadot (maman d'une ancienne élève), Sandrine Vandebussche-Staelens (maman d'anciens élèves) et Mme Cécile Rétif (directrice).

## 19.6. Communication Nouvelle et Vivante (Non Violente)

Depuis 2002, un groupe d'enseignants et de parents suit des formations en Communication Non Violente pour apprendre aux enfants à communiquer et à gérer leurs conflits autrement. Des animations sont réalisées dans les classes et ont abouti à la constitution d'un groupe d'enfants médiateurs.

Formations pour les enfants médiateurs : de septembre à novembre.

Le groupe peut intervenir à la demande (d'un élève, de parents ou d'un enseignant) pour gérer un conflit, un différend ou un malaise :

- avec un élève
- entre un groupe d'élèves
- au sein du « groupe classe ».

Composition de l'équipe : Laurence Delestrée, Alice Duplicy, Anne-Sophie de Brauwere, Lorraine Paque, Vinciane Claude, Véronique Quere, Anne-France Maissin, Eric Vincke, Jérémie Banier, Barbara Noël, Barbara Rillaers, mesdames Aurore, Virginie, Vanessa W., Cécile, et madame Cécile Rétif (directrice).

Première réunion parents-enseignants-direction : jeudi 12/09/2019 en soirée

## 19.7. Bénévoles

### BIBLIOTHÈQUE

Depuis des années, des mamans bénévoles d'anciens élèves ou d'élèves actuels assurent un service de bibliothèque. Depuis 5 ans, une grand-maman d'élèves actuels présente tous les 15 jours un large éventail de livres (+/- 2000 titres) aux enfants de 2,5 ans à la 6<sup>ème</sup> primaire. Une participation de 1,5 € pour l'année est demandée pour assurer le bon fonctionnement de cette bibliothèque (fiches, réparations, pertes...). Ce montant est facturé en début d'année. Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé.

Grand-maman bénévole : Madame Julienne Gerin (grand-mère de Lyam et Lucas Troch)  
Mamans bénévoles : Madame Valérie Roelants (maman de Marie)

### RALLYE LECTURE

Le rallye lecture du 8/10 et du 10/12 est une invitation au pays des livres, des mots et des histoires.

Pendant 8 semaines, deux mamans d'anciens élèves viennent présenter des livres qu'elles ont lus, aux enfants des 2 cycles.

Les enfants prennent le temps d'écoute, de toucher et de se laisser emporter dans le train du rêve. Pour chaque livre lu, un questionnaire est préparé et chaque enfant prend le temps d'y répondre.

A nous alors de voir si l'enfant a bien compris l'histoire lue, s'il a été attentif et surtout s'il a eu envie de monter à bord du train.

Notre but est simplement de lui donner le **goût de lire** et, également, de se procurer des livres facilement, d'aider les élèves à être réguliers dans leur travail et d'aller au bout des choses... Il ne s'agit en rien d'une compétition entre enfants !

Au bout de ce voyage, des découvertes, une approche de la lecture et des moments inoubliables avec, comme récompense, un diplôme valorisant l'être, l'envie de lire... Que d'agréables surprises au bout du chemin parcouru ensemble! Que de progrès ! Et que de plaisirs partagés...

Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou être remboursé.

Mamans bénévoles d'anciens élèves :

- Marie-Claude Boon-Falleur
- Sandrine Vandebussche

## ATELIER DE COUTURE

Depuis plus de vingt ans, le cours de couture est né dans notre école.

Nos objectifs seront avant tout d'encourager les élèves à aller jusqu'au bout de leur ouvrage mais aussi, d'apprendre à enfiler une aiguille, à nouer, arrêter son fil, suivre un patron et, apprendre le point arrière. Le cours s'adresse tant aux filles qu'aux garçons de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire. Les élèves emmènent leur ouvrage à la maison après la Fête d'école où crabes, pieuvres, girafes, canards, chiens, ... seront exposés.

Modalités: \* Inscriptions: lundi 16 septembre 2019 sur le temps de midi.

\* Une participation de 2€ par ouvrage réalisé est demandée.

Cours: uniquement le lundi de 12h30 à 13h30 à partir du 7 octobre 2019.

Mamans bénévoles :  
Sandrine Vandebussche (maman d'anciens élèves)  
Mme Bernadette Moreau (grand-mère d'anciens élèves)  
Mme Martine Schoreels (maman de Mme Vanessa W.)  
Mme Nicole Liétard (grand-mère d'anciens élèves)  
Mme Patricia Devits (grand-mère de Linoa)

## 20. Lieux d'échanges de l'école

Afin qu'une école soit un véritable lieu de rencontre, d'échanges, de construction pour votre enfant, il faut que le Conseil de participation et le Forum vivent.

C'est ensemble seulement que nous pouvons y arriver !

### 20.1. Conseil de Participation

Le Conseil de Participation réunit les représentants des différents acteurs de l'école. Après les élections en septembre, nous communiquerons sa composition.

- ❖ Pouvoir Organisateur :
  - Monsieur Damien DEMELENNE
  - Madame Cécile Rétif (directrice)
  - Madame Miette MOHYMONT
- ❖ Association des Parents :
  - Monsieur Guibert de BRAUWERE
  - Madame Marie-Céline SQUELIN
  - Madame Yasmine DOTREMONT
    - Suppléant : Monsieur Boris MAROUTAEFF
- ❖ Enseignants :
  - Madame Jessica : institutrice en 3<sup>ème</sup> maternelle B

- Monsieur Raphaël : instituteur en 4 PB
- Madame Jacqueline : institutrice en 6 PB

#### NOTRE MISSION :

- ❖ assurer le suivi du projet d'établissement 2017-2020 en évaluant sa mise en œuvre

## 20.2. Le Forum des élèves

Le forum est un Conseil d'élèves. Deux délégués de classe sont élus par leurs pairs pour représenter leur classe au Forum trimestriel avec un professeur (M. Matthieu) et la direction. Les enfants ont la parole pour rapporter les remarques et idées de toute la classe. Ensemble, nous essayons, en prenant nos responsabilités (enfant, enseignant, directeur), de trouver une solution pour que la vie à l'école se passe le mieux possible. Parfois les demandes des enfants ne peuvent se réaliser, dans ce cas, nous leur en expliquons la raison.

Nos élèves participent au Conseil Communal des Enfants. Les élèves du cycle 10-12, ont eu des informations, ont fait des élections et les représentants ont été formés à leur nouvelle tâche. Depuis janvier 2004, le conseil communal des enfants est effectif. De nouvelles élections seront organisées dans le courant du premier trimestre.

## 20.3. Site internet de l'école

Nous avons construit un site internet pour le Collège St-Etienne fondamental et secondaire ([www.cste.be](http://www.cste.be)).

Vous pouvez y lire plein d'informations, y découvrir des photos de projets vécus en classe ou retrouver des rapports de l'Association des parents et ... des surprises. Il va de soi que les photos ne mentionneront pas le nom des enfants. Si vous ne désirez pas voir de photo de votre enfant ou si une photo de votre enfant sur un site internet vous pose problème, veuillez me le faire savoir au plus vite.

Représentants des enseignants/conception et mise à jour :  
Monsieur Vincent et Monsieur Xavier

## 21. Bus scolaire

Pour les habitants de Court-St-Etienne, il est possible que votre enfant soit pris en charge par le « ramassage scolaire » à condition d'habiter à au moins 1 kilomètre de l'école et d'une ligne régulière de bus. Dans ce cas, le matin, le mercredi midi ou le soir, votre enfant pourra se rendre ou revenir de l'école **gratuitement (jusqu'à ses 12**

ans). Cependant, le lieu d'embarquement est déterminé par le TEC (maison ou lieu commun). Pour les renseignements pratiques ou pour s'inscrire, veuillez prendre un rendez-vous avec Mme Rétif.

## 22. Communication internet

Dans un but d'améliorer la communication avec tous les parents, nous souhaitons envoyer les courriers de l'école mais aussi de l'Association des Parents par mail. Toutefois, les formulaires avec talon d'inscription continueront à être distribués sous format papier également. Si pour votre famille (séparation, ...) vous désirez nous transmettre 2 adresses afin que chacun puisse obtenir les informations, précisez-le.

Notre but est de vous transmettre les informations dans les meilleures conditions ! Il est donc indispensable de nous avertir si vous changez d'adresse mail.



# Belle rentrée 2019 !